

## Sous l'oeil de l'expert

Les dermatologues, experts qualifiés pour la prévention, la détection, le traitement et le suivi des cancers de la peau, ont suivi quatre années de spécialisation après le tronc commun des études de médecine. La participation à des programmes permanents de formation continue et à des congrès de spécialités leur permet d'actualiser leurs connaissances pour s'adapter aux progrès thérapeutiques considérables accomplis dans leur domaine.

### Les champs d'intervention du dermatologue



- l'acné : véritable maladie de l'adolescence qui peut laisser des cicatrices indélébiles ;
- l'eczéma, le psoriasis (maladies de la peau très fréquentes) : parfois localisés, dans d'autres cas très étendus, ils peuvent être un véritable handicap altérant considérablement la qualité de la vie ;
- les allergies cutanées, dues à l'environnement, au travail ou à une réaction de mauvaise tolérance à certains médicaments ;
- les tumeurs de la peau, bénignes (kystes, verrues...), ou malignes (cancers cutanés : mélanomes, carcinomes...) ;
- les maladies des cheveux et des ongles ;
- les maladies infectieuses : microbiennes (impétigo...), virales (verrues, herpès, ...), mycosiques ;
- les maladies sexuellement transmissibles et les affections des muqueuses (buccales, génitales – balanites – anales) ;
- les maladies génétiques de la peau dont certaines ont une grande morbidité ;
- les plaies chroniques d'origine artérielle ou veineuse (ulcères de jambe) ;
- le retentissement cutané du vieillissement et les demandes en matière d'esthétique.

**La dermato-vénéréologie est exercée en France par environ 3 400 médecins**, en cabinet privé pour 92%, et en services hospitaliers pour 8%.

## **Le dermatologue a un triple rôle :**

- Il est au centre de la prévention : en examinant l'ensemble de la peau, des muqueuses, des cheveux et des ongles, il est à même d'informer les patients sur les lésions à surveiller et des précautions à prendre suivant le type de peau. Il pose un diagnostic et propose ensuite les traitements adaptés.
- Il effectue un certain nombre d'actes de dermatologie chirurgicale : prélèvements diagnostics ("biopsies"), ablation de lésions cutanées, tumeurs bénignes ou malignes, reconstruction si nécessaire, traitement par azote liquide, par lasers, ... Dans certains cas, il procède à des actes esthétiques, tels les peelings, les épilations définitives, le traitement de la couperose, les greffes de cheveux...
- Il conseille et effectue les soins d'ordre cosmétique ou esthétique contre les effets du vieillissement, les excès solaires ou les maladies de la peau.

Les actes effectués pour raisons esthétiques ne sont pas remboursés par la sécurité sociale.

## Il est conseillé de consulter un dermatologue principalement dans les cas suivants (*même si un suivi annuel est fortement recommandé*) :

Lorsque l'on constate qu'une lésion cutanée ne guérit pas au bout d'un mois, il est conseillé de prendre rendez-vous chez son médecin. Celui-ci, s'il le juge nécessaire, vous orientera vers un dermatologue.

Par ailleurs, les personnes qui ont déjà été victimes d'un cancer de la peau et a fortiori d'un mélanome doivent être régulièrement suivies. Le dermatologue peut alors être le médecin référent qui procédera à l'examen clinique pour s'assurer qu'il n'existe aucune récurrence.

## L'examen du dermatologue :

Il réalise un examen poussé des nævi (grains de beauté) à l'aide d'un dermatoscope. Cette loupe permet en effet d'observer de près les lésions cutanées suspectes.

Il sera également le plus qualifié pour distinguer les différentes affections de la peau, ces anomalies pouvant adopter des formes très variées.

Le dermatologue peut être amené à réaliser quelques photos afin de pouvoir évaluer l'éventuelle progression des lésions d'une consultation à l'autre.

Le dermatologue peut pratiquer la télédermatologie qui a fait ses preuves dans le diagnostic et le suivi de différentes affections, comme les cancers de la peau et le diagnostic des maladies dermatologiques, dans les régions sous-denses en dermatologues.

Le développement des techniques de télémédecine représente une solution rationnelle pour le parcours de soins et l'expertise, et une économie en termes de déplacements pour les patients et d'argent pour notre système de soins. La télédermatologie permet de déterminer le degré d'urgence d'une situation et d'orienter rapidement le patient vers la meilleure prise en charge dans le cadre du parcours de soins.

## Le rôle du dermatologue en présence d'une lésion suspecte :

Après un examen minutieux de la peau, le dermatologue, s'il suspecte fortement un mélanome, procède à un prélèvement de la lésion qui sera soumis à un **examen anatomopathologique** qui seul peut affirmer qu'il s'agit ou non d'un mélanome. Trois critères essentiels contribuent à évaluer l'extension et le pronostic du mélanome : les caractéristiques de la tumeur primitive (épaisseur et ulcération), l'atteinte éventuelle des ganglions lymphatiques et la présence ou non de métastases dans d'autres parties du corps.

Dermatoscope

